



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 011-211101167-20240517-2024_04D-AU



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Décision n° 2024/04

Domaine et patrimoine : commande publique

Objet : Achat de fournitures scolaires et matériel pédagogique – Fournitures de bureau – Consommables informatiques.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération en date du 06 février 2024, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation l'offre des entreprises est apparue intéressante pour la collectivité :

Lot n° 01 – Fournitures scolaires et matériels pédagogique – LACOSTE DACTYL BURO OFFICE

Lot n° 02 – Fournitures de bureau – LACOSTE DACTYL BUREAU OFFICE

Lot n° 03 – Consommables informatiques : TG INFORMATIQUE

DECIDE

ARTICLE 1 :

La proposition de LACOSTE DACTYL BURO OFFICE domiciliée 15 Allée de la Sarriette - ZA Saint Louis 84250 LE THOR est retenue :

- **Pour le Lot n° 01** – Fournitures scolaires et matériels pédagogique
- **Pour le Lot n° 02** – Fournitures de bureau

La proposition de TG INFORMATIQUE domiciliée 71 Montée de St Menet 13011 MARSEILLE est retenue :

- **Pour le Lot n° 03** – Consommables informatiques.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier principal de Narbonne-Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 17 mai 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 011-211101167-20240517-2024_04D-AU

